

PRÉAVIS No : 69/24

Demande d'un crédit de CHF 59'000.- pour la modernisation du système de conduite du réseau d'eau RITOP

CONSEIL COMMUNAL DU 10 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN a délégué M. Jakup Isufi afin d'assister à la réunion de la Commission ad'hoc qui s'est réunie le 18 novembre 2024 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des finances. Notre commission tient à remercier Mme Caroline Stevens, rapportrice de la Commission ad'hoc pour son invitation.

Aspects financiers

L'offre de la société Rittmeyer se compose comme suit :

	En CHF
Frais uniques	
Fourniture du système de conduite (Hardware et Licences)	19'061.—
Mise à niveau des automates	6'673.—
Fourniture d'un nouveau système d'alarme	3'424.—
Programmation, mise en place, montage et formation	20'050.—
Mise en place du pare-feu	5'200.—
Total	54'408.—
TVA 8,1%	4'407.05
	58'815.05
TOTAL TTC ARRONDI	59'000.00
Frais annuels de maintenance	
Module de mise à jour des logiciels	1'150.—
Module de mise à jour du pare-feu	850.—

Les frais annuels de maintenance seront intégrés au budget courant dès 2026.

Incidences financières sur le résultat annuel communal

Avec l'introduction des nouvelles normes comptables, il est appliqué les durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement net « Informatique - eau » : CHF 54'600.-, amortissement en 5 ans, soit CHF 10'920.- par année.

Il est estimé que 80% du coût des travaux devrait être autofinancé et que le solde pourrait être couvert par l'emprunt.

Coût total des travaux (impôts préalables déduits)	CHF 54'600.-
Autofinancement 80%	CHF 43'680.-
Fonds étrangers (emprunt) 20%	CHF 10'920.-

Les intérêts (estimation 2%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 218.- la 1ère année.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions, mais la limite interne d'endettement selon la capacité économique d'endettement se situe à CHF 56.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 5.9 millions, et la dette communale est de CHF 12.9 millions. Ainsi, les finances communales permettent le financement de ces travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 69/24 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ; - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 59'000.- pour la modernisation du système de conduite du réseau d'eau RITOP,

2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,

3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 28 novembre 2024:
Mesdames Céline OMBELLI, Sandrine BOSSE BUCHANAN, Carine STEINER
et Filiz DEMIR et Messieurs, Jakup ISUFI et Patrick SOPPELSA.

Moudon, le 28 novembre 2024.

Jakup Isufi
Rapporteur

